

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 30 (1993)
Heft: 1120

Artikel: L'homme nouveau en mouvement
Autor: Pochon, Charles-F.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1011489>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

femme interrompre ou diminuer fortement son activité professionnelle pour s'adonner aux tâches éducatives et domestiques. Or si la dixième révision en tient compte, les inégalités qui en résultent ne sont pas supprimées pour autant: l'AVS ne représente qu'une partie du revenu des personnes à la retraite et le deuxième pilier ne connaît ni «splitting», ni bonus éducatif. Et cette coupure est durement ressentie par la femme au moment où elle recommence une activité professionnelle, à une position hiérarchique et à un salaire inférieurs à ceux dont elle bénéficierait si elle n'avait pas eu d'enfants. Dans une large mesure, la situation de la femme retraitée continue de dépendre de la situation de son mari.

Quoi qu'il en soit, cette fixation sur l'âge de la retraite a conduit à une solution rigide et forcément insatisfaisante: si des inégalités entre hommes et femmes existent qui justifient un âge différencié, les inégalités entre travailleurs, qu'ils soient hommes ou femmes, sont aussi choquantes mais restent ignorées. Ainsi un ouvrier qui cotise de 20 à 65 ans touchera, à cause d'une espérance de vie plus faible, moins longtemps une rente qu'un professeur d'université qui aura cotisé cinq ou dix ans de moins. On peut se demander s'il est juste de fixer un âge pareillement rigide, ou s'il ne faudrait pas aussi tenir compte, entre autres, du nombre d'années de cotisations et du genre d'activité professionnelle exercée. Des critères dont pourraient profiter les femmes — et les hommes — qui ont pourvu à l'éducation de leurs enfants, mais qui ne seraient pas une entorse au principe d'égalité, pour autant que l'éducation des enfants soit considérée comme un travail pénible. Ainsi, une femme avocate sans enfants toucherait l'AVS à 65 ans, alors qu'une ouvrière ayant eu des enfants pourrait en bénéficier quelques années plus tôt.

Au programme de la onzième révision

Ces questions ne seront évidemment pas résolues avec la dixième révision, mais doivent être portées à la table des matières de la onzième. Il est douteux que la droite revienne sur sa volonté de compenser une partie des coûts de cette révision par le passage à 64 ans pour les femmes. Les améliorations qu'elle contient incitent pourtant à ne pas tout remettre en question. Au lieu d'un référendum, inadapté à la situation parce que ne pouvant proposer autre chose

que le tout ou rien, une autre voie reste possible: admettre, dans l'attente de la révision suivante et de la recherche d'une solution plus souple, que l'âge de la retraite des femmes soit porté à 64 ans. Mais des négociations entre partis, syndicats et gouvernement devraient donner l'assurance que la loi sur l'égalité sera adoptée rapidement, dans une version proche — ou meilleure — de celle proposée par le Conseil fédéral. Cette loi permettrait de lutter concrètement contre les discriminations dont les femmes sont victimes dans le monde du travail. Le sacrifice qu'elles devraient faire en touchant l'AVS deux ans plus tard serait ainsi compensé.

On voit toutefois la faiblesse d'une pareille proposition: dans notre système politique et en l'absence de programme de législature qui engage les partis, un accord repose sur leur seule bonne foi. La gauche aurait fort à faire à négocier avec des partenaires qui ne tiennent pas absolument à ce que la dixième révision de l'AVS se concrétise et qui préféreraient que la loi sur l'égalité ne voie jamais le jour. ■

L'homme nouveau en mouvement

(cfp) Le Conseil communal de Zurich siégeait le 10 mars. Trois femmes ont saisi l'occasion pour faire une déclaration personnelle au sujet de l'élection de la nouvelle conseillère fédérale. Theres Renner, du parti des femmes (FraP), a invité ses consœurs à un vernissage à l'atelier Karin Anarchia, où elles avaient l'occasion d'utiliser l'arme ultime de la ménagère en marquant symboliquement une chemise d'homme avec un fer à repasser.

Face à l'engagement des femmes et aux changements de rôles qui commencent à se dessiner, des organisations masculines se mettent sur pied en Suisse. Une première rencontre dont les femmes étaient exclues vient d'avoir lieu à Berne; des bureaux de consultation masculine se sont ouverts à Berne et à Zurich.

Zoug est une pionnière en la matière. Il y a trois ans, un psychologue de la «Frauenzentrale» qui s'occupe de théra-

Des inégalités nombreuses, et de poids

Deux citations extraites du Message du Conseil fédéral du 27 avril 1990 sur la dixième révision de l'AVS:

On peut noter (...) que les perspectives économiques à moyen terme sont bonnes tant pour notre pays qu'au plan international: cela devrait faciliter la tâche de l'AVS. Il ne faut du reste pas perdre de vue que l'AVS favorise la croissance économique.

Les travaux préparatoires en vue de la dixième révision de l'AVS ont démontré que l'objectif d'un âge de la retraite égal pour les hommes et les femmes ne pouvait être dissocié de l'accomplissement du principe de l'égalité de traitement dans d'autres secteurs essentiels de la société. Or, il est démontré que les inégalités recensées au détriment des femmes sont encore nombreuses, et de poids.

pie familiale a organisé des consultations à l'intention des hommes qui désiraient parler ouvertement de leurs problèmes personnels, familiaux et professionnels. Ces consultations ont commencé en 1991, et deux jours de réflexion sur le problème de la solidarité et de la rivalité entre les hommes auront lieu le 27 et 28 mars. Deux psychologues animeront la session.

Apéro, le supplément hebdomadaire des *Luzerner Neueste Nachrichten*, consacrait, dans son édition du 4 mars, deux pages au phénomène, sous le titre «Un nouvel homme est annoncé». Des hommes ayant fréquenté ces centres de consultation témoignent de leurs expériences, notamment de l'inconfort pour les hommes dans leur émancipation des vieux schémas. Les entretiens entre hommes ont pour but de rechercher un nouveau modèle qui ne soit ni celui du superman ni celui du pantouflard. Le dossier d'*Apéro* est complété par une liste de publications, en allemand, dont notamment *Frauen und Männer* de la conseillère nationale bernoise Gret Haller. ■